

# PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 26 - 2017 - DISREN

## AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

### **Demande de crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman**

Responsables : Gérard Produit, François Roch

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Musée du Léman existe depuis 1954 avec pour objectif la sauvegarde du patrimoine lémanique. Aujourd'hui à l'étroit, le projet d'extension permettra de doter la région d'un équipement d'intérêt suprarégional. Il est prévu un complexe muséal de près de 3'850 m<sup>2</sup> avec une offre unique en Suisse romande, de par le volume d'exposition, de par un centre d'archivage (CGN, Auguste et Jacques Piccard, François-Alphonse Forel, CIPEL etc.) et un centre d'animation d'importante capacité. Des collaborations sont en cours avec les milieux académiques (Chaire de Limnologie à l'EPFL, UNIGE-Institut Forel) et institutionnels (Garenne, Maison de la Rivière, CIPEL,...).

La gestion professionnelle de ces institutions et leurs collaborations participent à faire reconnaître la région tant dans les milieux spécialisés sur le plan national voire au-delà qu'auprès du grand-public. Leur complémentarité contribue à l'attractivité de la région yvonnoise. Le scénario moyen de fréquentation énonce 60'000 à 75'000 visiteurs par année. Les publics cibles projetés sont variés : scolaires étudiants, chercheurs, famille, enfants, groupes seniors, groupes scientifiques, membres d'associations sportives lémaniques ou culturelles.

Déjà soutenu par le biais de la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, le projet d'extension du Musée du Léman contribue à relier le tourisme de nature du Jura au Lac Léman.

## **1. Contexte**

### **1.1. Historique du projet**

Il existe plus de 1'600 lacs en Suisse, environ 117 millions dans le monde, le Lac Léman est le plus grand d'Europe occidentale. Avec ses 580 km<sup>2</sup>, le Léman a accueilli depuis des siècles les plus grandes innovations scientifiques ou techniques sans compter les exploits nautiques. La mission pluridisciplinaire des sciences et des techniques destine le Musée du Léman à valoriser la limnologie, science du lac, qui est née sur les rives du Léman à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par François Alphonse Forel.

Doté d'archives et d'une collection bien plus importante que celle exposée, il est à l'étroit dans ses murs et a besoin de plus d'espace pour mieux répondre à ses missions. Le projet d'extension est envisagé depuis 2006. En 2013, la Fondation du Musée du Léman a été créée avec le but notamment d'en assurer le développement. Partant de ce constat et grâce au don d'un mécène en 2014, il a été possible d'organiser un concours d'architecture sur invitation pour son extension. Le projet « Noviodunum » a été désigné lauréat.

Avec le soutien régional, le projet d'étude d'avant-projet a fait suite au concours. Il a été couplé de l'étude muséographique ainsi que d'un plan d'affaires. Actuellement, le projet est entré dans sa phase d'étude de projet en vue de l'obtention du permis de construire. Au vu de l'ampleur du projet, la commune de Nyon a repris la gestion du projet global pour permettre à la Fondation de se concentrer sur la recherche de fonds tiers. Le soutien régional est attendu pour permettre à la commune de finaliser le projet dans les meilleures conditions avant l'étape de réalisation.

## 1.2. Le projet architectural en quelques chiffres

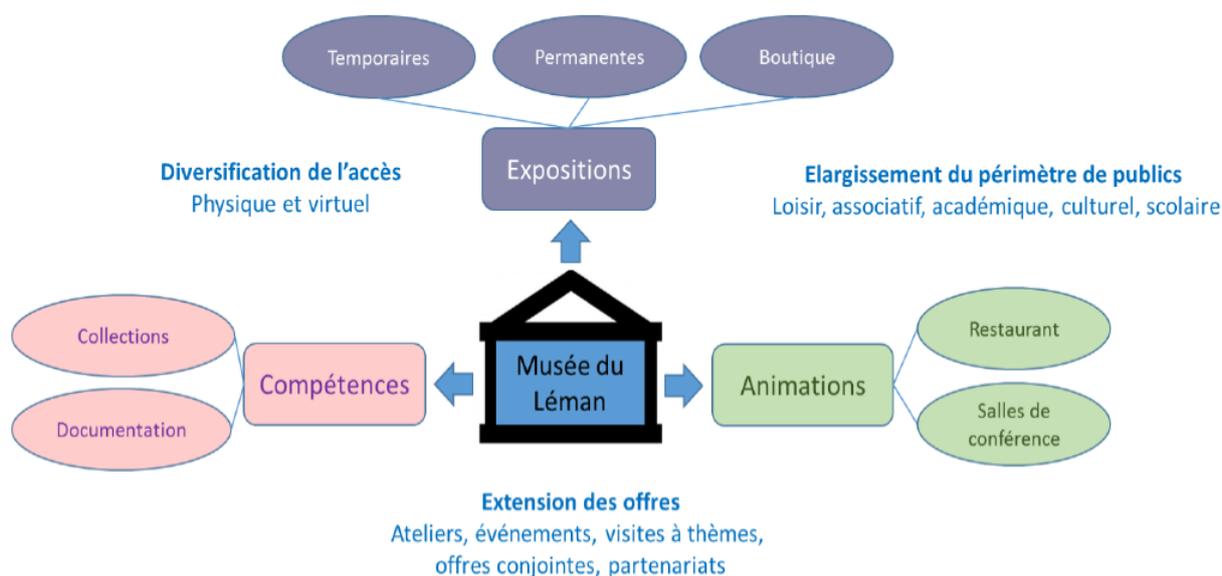
Le projet d'extension de Musée permettra de développer un complexe muséal de près de 3'850m<sup>2</sup> avec une offre unique en Suisse romande, qui prévoit :

- Expositions de 2'200 m<sup>2</sup> (57%), avec une salle d'exposition temporaire de 400 m<sup>2</sup>, de salles permanentes, dont une halle à bateaux de 600 m<sup>2</sup> et d'aquariums, d'espaces pédagogiques et de services adaptés.
- Animations de 850 m<sup>2</sup> (22%) composé d'un auditoire pour 200 personnes, de salles de conférences, d'un restaurant panoramique, avec cafeteria et terrasse, espaces de livraison et cuisine séparés.
- Compétences de 800 m<sup>2</sup> (21%), avec un centre d'archivage de 200 m<sup>2</sup> (CGN, Auguste et Jacques Piccard, François-Alphonse Forel, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), etc.), des espaces administratifs.

## 1.3. La vision du projet

Parallèlement, une commission scientifique a été mise sur pied par le Service communal de la culture. Depuis octobre 2015, elle a élaboré les futurs contenus et a procédé à une toute première estimation des coûts d'installations muséographiques.

Un plan d'affaires a été établi, qui permet de poser les scénarios des activités et des partenariats qui se déploieront depuis le Musée du Léman. Des synergies sont prévues par le regroupement administratif et pédagogique avec les trois musées de Nyon. D'autres collaborations sont en cours notamment avec la Maison de la Rivière et la CIPEL, ainsi qu'avec des hautes écoles comme l'EPFL et l'Institut Forel à l'Université de Genève.



Source : Plan d'affaires – extension du Musée du Léman, 14.11.2016, p. 16

Avec le fonctionnement actuel du Musée, les visiteurs sont stables pour atteindre 30'000 par année. Le plan d'affaires réalisé courant 2016 projette 60'000 visiteurs en moyenne par année. A cela s'ajoute le potentiel de clientèle des salles de séminaires, l'auditorium et du restaurant. La politique tarifaire garantit l'accessibilité au Musée à tous les publics.

Le potentiel de valorisation du Musée du Léman est unique sur l'arc lémanique. En effet, un projet comme Aquatis à Epalinges ne dispose pas d'archives par exemple, ni ne dispose d'une localisation aussi avantageuse à proximité du Lac. Autre projet, la Maison de la Rivière à Tolochenaz, ne dispose pas d'objets d'exposition aussi conséquents comme les bateaux, ni d'archives aussi complètes. De par sa mission en faveur de la science des rivières, les activités de la Maison de la Rivière sont complémentaires au Musée du Léman.

En termes de réseau professionnel régional, il fait sens que le projet s'intègre dans le réseau dédié à la sensibilisation à l'environnement et aux sports de nature. Le Parc naturel régional, la Garenne, le Bois de Chênes, la Maison de la Rivière sont autant d'institutions présentes dans le territoire dont les missions sont complémentaires et qui peuvent partager moyens et compétences.

#### **1.4. Les étapes réalisées et en cours**

Les étapes sont les suivantes :

- |           |  |
|-----------|--|
| 2014      | Organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie, de niveau international, pour un coût de CHF 445'573.-, financé grâce à un don unique de CHF 500'000.-.   |
| 2015-2016 | Etude d'un Avant-Projet parallèlement à l'étude du plan de quartier, réalisé pour CHF 847'055.-. Etudes muséographiques et plan d'affaires pour CHF 150'000.- au moyen de contributions privées et publiques (canton et région). |
| 2017      | Phase d'étude de Projet en cours, afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire, devisée à CHF 1'119'860.-.   |

## **2. Le développement d'un pôle d'accueil touristique de nature d'intérêt lémanique**

Au printemps 2014, dès la réalisation du concours d'architecture, le Conseil régional avait été sollicité par la Fondation. En mai 2015, le CoDir a validé le principe de soutien tenant compte que le projet s'inscrit dans la stratégie de développement régional par le tourisme de nature, orienté sensibilisation à l'environnement et sport de nature. Le préavis n°56-2015 fut donc déposé et voté favorablement en septembre 2015.

Le Conseil régional a apporté des recommandations quant à la préparation d'un dossier pour un soutien cantonal par la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). L'étape d'avant-projet qui a suivi le concours d'architecture – en parallèle à la modification du plan partiel d'affectation – a bénéficié d'un financement régional ainsi que cantonal: l'étude de l'avant-projet, puis du projet avec mise à l'enquête, suivit de la réalisation. Le projet entre actuellement dans la phase d'étude d'avant-projet pour lequel des financements tiers sont recherchés.

Dans le cadre de cette nouvelle législature, la note au CoDir du 14 décembre 2016 présentait les quatre axes prioritaires à incidence touristique de la stratégie régionale de développement socioéconomique. Ces orientations ont été élaborées en concertation avec l'office du tourisme régional en miroir au positionnement de la promotion touristique cantonale et fédérale.

Le Musée du Léman s'inscrit principalement dans l'axe tourisme de nature, qui comprend la sensibilisation à l'environnement et les sports de nature. Le Musée du Léman participe au réseau régional de la sensibilisation à l'environnement. Il permet ainsi de relier le Jura au Lac, ceux-ci

partageant par ailleurs la même formation géologique. Ce qui amène au traitement de thématiques similaires par ces institutions. Des collaborations principalement pédagogiques sont ainsi déjà initiées entre le Parc animalier de la Garenne, le Parc naturel Jura vaudois, le Bois de Chênes, sans oublier la Maison de la Rivière à Tolochenaz qui œuvrent pour la valorisation des patrimoines jurassien et lémanique. Il est à relever que le Musée du Léman est éminemment actif dans les réseaux scientifiques, environnementaux et culturels.

### 3. Calendrier

Le calendrier approximatif du projet est le suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PPA du plan de quartier</b>						
<b>Bâtiment</b>						
- concours						
- étude avant-projet *						
- étude de projet						
- mise à l'enquête						
- construction						
<b>Muséographie et activités</b>						
- concept muséal *						
- réalisation du plan d'affaires *						
<b>Recherche de financement</b>						
* soutien préavis régional 56-2015						

### 4. Coûts et clé de répartition

Le plan de financement qui concerne la phase d'étude de projet à l'obtention du permis de construire est estimé à CHF 1'119'860.-.

Son coût se répartit comme suit entre les partenaires :

Ville de Yvon	CHF 270'000.-
Ville de Yvon (solde part du préavis 204-2015)	CHF 74'318.-
Conseil Régional via le dispositif DISREN	CHF 90'120.-
Fondation	<u>CHF 685'422.-</u>
Total	CHF 1'119'860.-

## 5. Financement DISREN

Ce projet s'inscrit aujourd'hui dans le mécanisme DISREN [www.regionyon.ch/disren](http://www.regionyon.ch/disren). Le tableau ci-après synthétise les montants antérieurs qui ont été engagés ainsi que ceux prévus pour l'étape 3, objet du présent préavis.

	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
	Mode de financement	Concours / Faisabilité	Mode de financement	Avant-projet	Mode de financement	Projet	Mode de financement	Réalisation
<b>Coût total (TTC)</b>		<b>445 573</b>	avec plan d'affaires	<b>940 000</b>		<b>1 119 860</b>	avec soumission	<b>42 052 000</b>
Porteurs de projet		-		65 681		344 318		17 802 000
Soutien régional		-	préavis 56-2015	60 000	DISREN Préavis 26-2017	90 120		2 750 000
Fonds tiers		445 573	avec SPECo	814 319		685 422	avec SPECo	21 500 000

En fonction des résultats de la phase 3, les estimations de la phase 4 seront précisées.

### La clé de répartition financière DISREN

La répartition financière appliquée au nouveau mécanisme DISREN est la suivante :

Coût total (TTC)	Fonds tiers	Part régionale	
		Cercle porteur	Cercle solidaire
CHF 1 119 860.00	CHF 685 542.00	CHF 344 318.00	CHF 90 120.00
100%	61.2%	30.7%	8.0%

Le cercle porteur est constitué de la commune de Nyon.

## 6. Conclusion

La valorisation du Musée du Léman par son projet d'extension constitue une pièce centrale du développement d'un tourisme de nature qui promeut la sensibilisation à l'environnement et les sports de nature. La localisation du projet situé sur les rives du Lac Léman à proximité du petit train rouge NStCM renforce les possibilités de liaisons du Lac au Jura et par conséquent l'attractivité de l'offre régionale à potentiel touristique. Il est à relever que le processus DISREN nécessitera l'élaboration d'une convention avec les porteurs de projet, cette dernière réunira les éléments qui garantiront la réussite du projet.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°26-2017-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman.
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman.  
d'imputer le montant total de CHF 90'120.- sur le compte DISREN 140.3185  
d'accepter la participation solidaire à hauteur de 20.8% de la part régionale

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 7 septembre 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Creteigny

Patrick Freudiger

Références : plan d'affaires

Annexe : répartition financière DISREN



### 3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Commune territoriale
3. Cercle solidaire A	Communes DISREN

### 4. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nbre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab
1. Cercle porteur A	343'979.86	20'424	23.50	16.84
3. Cercle solidaire A	90'120.99	66'469	76.50	1.29

La moyenne en CHF/hab est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

### 5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	1.7
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.02

Impact cumulé de tous les préavis DISREN

Impact en % (avant compensation)	58. %
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.53 pt